

Organisation de la rentrée scolaire 2020

Circonscription LE PORT



académie
La Réunion



Région académique



Document à destination des parents

Tous les élèves sont accueillis à l'école dans le respect d'un protocole sanitaire de rentrée basé sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le haut Conseil de la Santé publique.

La santé de tous repose sur l'engagement de chacun, à l'école comme à la maison.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

A l'école

Ce protocole repose sur 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique dans les espaces clos lorsque cela est possible,
- Port du masque obligatoire par les adultes lorsque la distanciation physique n'est pas possible,
- L'application des autres gestes barrière :
 - lavage des mains,
 - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
 - utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
 - saluer sans se serrer les mains,
 - éviter les embrassades...
- Le nettoyage quotidien des locaux et désinfection des surfaces les plus utilisées par les élèves (poignées, interrupteurs...),
- La formation des personnels et des élèves aux gestes barrière avec l'appui des médecins et des infirmières scolaires, l'information et la communication.

A la maison

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à :

- Ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Se désinfecter les mains au préalable et porter le masque avant d'entrer dans l'école.
- Avertir l'école en cas de retour de voyage de l'élève ou d'un membre du foyer.

Cas particuliers :

		Retour de métropole	Retour de la zone océan indien ou de Guyane
L'enfant ou un membre du foyer a voyagé après le 10 août 2020.	L'enfant a plus de 11 ans	L'enfant va à l'école. Le port du masque est obligatoire pendant 7 jours après le jour d'arrivée.	Confinement obligatoire pendant 7 jours après le jour d'arrivée.
	L'enfant a moins de 11 ans	Confinement obligatoire pendant 7 jours après le jour d'arrivée. Se renseigner auprès de l'école pour la mise en place de la continuité pédagogique.	Se renseigner auprès de l'école pour la mise en place de la continuité pédagogique.